



**Mairie de Montfaucon**

14, rue des Fontaines  
25660 MONTFAUCON  
03 81 81 45 71

*mairie.montfaucon@wanadoo.fr*  
*www.montfaucon25.fr*

**COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mercredi 22 juin 2022 à 19h**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, mercredi 22 juin 2022 à 19h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

**ORDRE DU JOUR**

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 10 mai 2022.
- II - Rendu compte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.
  - 1. En urbanisme – droits des sols.
  - 2. Etat des renoncations au Droit de Prémption Urbain.
  - 3. Générales.
- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
  - 1. Publicité des actes pris la commune
  - 2. Nouvelle mesure en matière d'état civil : changement de nom en mairie.
  - 3. Attribution Indemnité 2022 de gardiennage de l'église
  - 4. Versement de la cotisation 2020-2025 pour certification PEFC de la forêt communale
  - 5. Résultats consultation bancaire – Décision de contractualisation du prêt de 350k€
- IV - AFFAIRE D'ENVIRONNEMENT, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, MOBILITES
  - 1. Point sur « Communes en transition »
  - 2. Finalisation des décisions antérieures prises en matière de mobilités.
- V – AFFAIRES D'URBANISME, FONCIERES ET TRAVAUX
  - 1. Projet salle d'accueil – périscolaire
    - A - Point sur la Consultation des associations -
    - B - Acceptation de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par Aide aux Communes de GBM
    - C - Appel à candidatures pour équipes de Maîtrise d'œuvre.
- VII - AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
  - 1. Renouvellement du contrat avec Cuisine d'Uzel pour fourniture des repas cantine
  - 2. Tarifs périscolaire 2022-2023
    - A - Evolution du barème des coefficients familiaux applicables.
    - B - Déclinaison pour tarifs de la pause méridienne repas-garderie
    - C - Tarifs garderie du matin, du soir et mercredi midi
    - D - Montant de la contribution des familles au TAP du jeudi après-midi
- VIII - AFFAIRE DE PERSONNEL
  - 1. Contrat d'Engagement Educatif pour encadrement-animation chantiers de jeunes
- IX - AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE
  - 1. Convention groupement de commande de GBM – Tarifs Fourrière automobile
  - 2. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ( CLECT)- Bonus de Soutenabilité-
  - 3. Tarifs GINKO 2022- Position du conseil municipal.

**Sont présents** : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Stéphanie BOITEUX, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Laurent JEUNET, Marie-Louise LAITHIER, , Nadine MAUGEY, Anne-Marie POTY, Corinne PETER, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT.

**Absents excusés :**

Eric MERAT donne procuration à Nadine MAUGEY  
Christine MOLLIER donne procuration à Gaëlle AUFFRET  
Catherine PARDONNET donne procuration à Laurent JEUNET

**Absent** : Guillaume BLANDIN

**DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Stéphanie BOITEUX comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

A l'ordre du jour présenté sont ajoutés en affaires d'intercommunalité :

- Compte-rendu du dernier conseil syndical du Plateau
- Compétence voirie : entretien courant de chaussées.

**Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 mai 2022.**

Sans modification, **le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

-----  
**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS** (articles L.2122-21 et L.2122.22) :

Sans objet

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

◇ **Publicité des actes pris par la commune.** Le Maire rappelle l'ordonnance 2021-1310 et son décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 qui énonce les modifications apportées à la simplification des modalités de publicité et de conservation des actes des collectivités territoriales. Le principe est la publicité par voie électronique et par dérogation l'affichage est autorisé

**Après débat, le conseil municipal unanime retient deux principes de publicité, la publication par affichage et par voie électronique.**

◇ **Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2022.** Le Maire rappelle les circulaires préfectorales qui précisent les montants plafonds pouvant être accordés. Pour 2022, il propose de verser 120.97 € au prêtre non résident Anthony CHOPARD. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Cotisation 2020 / 2025 pour la Certification PEFC de la forêt communale.** La cotisation pour les cinq années se décompose en contribution financière : 20 € + contribution à la surface : 164.45 €. **A l'unanimité, le conseil municipal autorise le versement de 184.45 €.**

◇ **Consultations bancaires pour prêt de 350 000 €.** Alain RICHARD, Conseiller municipal délégué présente les résultats de la consultation bancaire autorisée lors du conseil municipal du 10 mai dernier. 5 banques ont été sollicitées pour un emprunt sur 15 ou 20 ans, à taux fixe.

**Après examen des propositions, le conseil municipal retient l'offre de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté, mieux disante :**

- **taux sur 20 ans : 1.69 %**

- **frais dossier : 350 €**
- **échéance annuelle de 20 796 €**

## **AFFAIRES SCOLAIRES – PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

◇ **Cantine scolaire : renouvellement du contrat avec Cuisine d’Uzel.** Corinne PETER, Adjointe, propose la signature d’un nouveau contrat de fourniture des repas de la cantine scolaire auprès de la Cuisine d’Uzel. Contrat de 3 ans, renouvelable après décision du conseil municipal. **Après débat, le conseil municipal unanime autorise le Maire à signer ce nouveau contrat.**

◇ **Tarifs périscolaires 2022 / 2023.** Corinne PETER, Adjointe propose les nouveaux tarifs qui tiennent compte :

- de la hausse des coûts de la cuisine d’Uzel
- de la revalorisation envisagée du point d’indice des fonctionnaires
- des observations formulées par les parents, lors de l’enquête sur les rythmes scolaires.

Toutes les propositions présentées ont été examinées en commissions scolaires et périscolaires.

Une décote « fratrie » est proposée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant scolarisé de la maternelle au lycée sur présentation du certificat de scolarité.

- 1/ Nouveaux quotients familiaux : 5 tranches de QF sont proposées au lieu de 3
- de 0 à 800 €
  - de 801 à 1 000 €
  - de 1 001 à 1 150 €
  - de 1 151 à 1 300 €
  - 1 301 et plus

Afin de les calculer, les familles doivent indiquer soit leur numéro d’allocataire CAF soit adresser leur avis d’imposition N – 2 (+ relevé des prestations CAF).

- 2/ Abonnement famille : 30 €

- 3/ Tarifs de la pause méridienne

| TARIF RESTAURATION SCOLAIRE 2022 - 20223 |            |   |               |               |             |
|--|------------|---|---------------|---------------|-------------|
|  | QF 1       | QF 2  | QF 3          | QF 4          | QF 5        |
| Fratrie                                  | - de 800 € | 801 à 1000 €                                      | 1001 à 1150 € | 1151 à 1300 € | + de 1301 € |
| 1 <sup>er</sup> enfant                   | 4,81 €     | 5,73 €  | 7,30 €        | 7,58 € +      | 7,86 € +    |
| 2 <sup>ème</sup> enfant                  | 4,61 €     | 5,53 €  | 7,10 €        | 7,38 € +      | 7,66 € +    |
| 3 <sup>ème</sup> enfant et suivant       | 4,41 €     | 5,08 € +  | 6,43 € +      | 6,51 € +      | 6,59 € +    |
| Aide aux temps libres                    | -0.75 €    | Pour 1h 30 de garderie (hors 1/2h repas) facturée |               |               |             |

Cout du repas occasionnel : 8.50 €

- 4/ Tarifs de la garderie du matin, mercredi et soir

| TARIF GARDERIE 2022 - 2023 - SANS DECOTE FRATRIE et QF |                                |                                |                                |                              |                              |                              |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Garderie Matin<br>7h30-8h20                            | Garderie Mercredi<br>7h30-9h00 | Garderie Mercredi<br>8h15-9h00 | Garderie Mercredi<br>12h-12h30 | Garderie Soir<br>16h20-17h15 | Garderie Soir<br>16h20-18h00 | Garderie Soir<br>16h20-18h30 |
| 1,58 €   | 2,63 €                         | 1,58 €                         | 1,58 €                         | 1,58 €                       | 2,63 €                       | 5,25 €                       |

## 5/ Contribution des familles aux TAP du jeudi après-midi

Compte tenu des nouvelles activités proposées aux enfants, et du coût du personnel, il est proposé les tarifs suivants, pour lesquels les décotes fratrie et QF seront appliqués :

|                                    | TARIF TAP 2022 - 2023 |              |               |               |             |
|------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------|---------------|-------------|
|                                    | QF 1                  | QF 2         | QF 3          | QF 4          | QF 5        |
| FRATRIE                            | - de 800 €            | 801 à 1000 € | 1001 à 1150 € | 1151 à 1300 € | + de 1301 € |
| 1 <sup>er</sup> enfant             | 60 €                  | 60 €         | 65 €          | 70 €          | 75 €        |
| 2 <sup>ème</sup> enfant            | 55 €                  | 55 €         | 60 €          | 65 €          | 70 €        |
| 3 <sup>ème</sup> enfant et suivant | 50 €                  | 50 €         | 55 €          | 60 €          | 65 €        |
| Aide aux temps libres              | -43,75 €              |              |               |               |             |

Il est à noter que l'activité TAP est gratuite pour les enfants de petite section de maternelle.

Le règlement figurera sur la facturation périscolaire de chaque fin de trimestre.

**Adopté à l'unanimité.**

### **AFFAIRE DE PERSONNEL**

◇ **Recrutement pour encadrement des chantiers jeunes.** Corinne PETER, Adjointe rappelle l'organisation des chantiers jeunes et le recrutement nécessaire d'un animateur diplômé. Elle propose la candidature de Maël BOISSENOT, actuellement au périscolaire. **A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer un Contrat d'Engagement Educatif avec Maël BOISSENOT, du 11 au 29 juillet 2022 à temps complet.**

### **AFFAIRES D'URBANISME – FONCIERES - TRAVAUX**

◇ **Projet de rénovation – évolution de la salle d'accueil périscolaire : mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de GBM.** Hervé TOURNOUX, Adjoint expose, que le service d'Aide aux Communes de GBM propose une assistance à maîtrise d'ouvrage de 36 mois, pour un montant de 40 600 €. **Adopté à l'unanimité.**

Une deuxième mission partielle, est proposée par le même service de GBM, pour appel à candidature de maîtrise d'œuvre pour un montant de 464 €. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Projet de rénovation – évolution de la salle d'accueil périscolaire : appel à candidatures pour les équipes de maîtrise d'œuvre.** Hervé TOURNOUX, Adjoint expose que parallèlement à l'AMO, il doit être lancé l'appel à candidatures pour les équipes de maîtrise d'œuvre avec date limite de dépôt le 8 septembre 2022. **Adopté à l'unanimité.**

### **AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE**

◇ **Groupement de commande de GBM pour fourrière automobile : tarifs.** Le Maire rappelle l'adhésion de la commune à ce groupement de commande. Il est proposé de délibérer en approuvant les tarifs maximum de l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Compétence voirie de GBM : intervention de la commune sur entretien courant de chaussée.** Frédéric VERMOT, Conseiller municipal délégué rappelle que GBM reverse 95 % de l'Attribution de Compensation de fonctionnement soit 27 381 € pour des travaux de voirie.

Il est proposé :

- Bouchage des trous et rétablissement des bords de route érodés : entreprise KOLLY : 14 028 €
- Intervention parking des Jonquilles : devis de 4 152 € TTC

**Adopté à l'unanimité.**

◇ **Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) – bonus de soutenabilité.** Ce bonus, sur le montant des attributions de compensation à reverser à GBM, a été accordé à 4 communes pour les années 2022 à 2024 voire 2026.

Pour Montfaucon, le montant des Attributions de Compensation fixées par le CLECT est inchangé. **A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur les dispositions de ce bonus.**

◇ **Tarifs GINKO 2022 : position du conseil municipal.** Le Maire rappelle que les débats sur les tarifs GINKO font l'objet de nombreux débats, allant de la gratuité totale à la gratuité partielle.

Un nouveau débat va avoir lieu au conseil communautaire du 23 juin. Le Maire présente l'intégralité du rapport. Tout en précisant que plusieurs points ne sont abordés tels que le prix du billet TER, l'accès vélos, amélioration du service ....

Après débat, le conseil municipal donne mandat au Maire pour faire part au conseil communautaire de :

- L'absence de réponses aux questions
- Pas de prise en compte des spécificités du Plateau
- Vote favorable sur les avancées proposées, mais des mesures sont à revoir.

## Monsieur le Maire informe le conseil municipal

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIERE DE DROIT DES SOLS**

#### **Déclarations préalables accordées :**

- Pierre GANDEL : pose d'une clôture
- Bernard REYMOND : pose de panneaux photovoltaïques
- Gérard MAINIER : remplacement bardage, rivages, gouttières et tuyaux de descente
- Melina MASCRET : remplacement partiel d'une clôture
- Kevin FAGET : construction d'un abri de jardin
- Alexis COULON : construction d'un carport.

**Permis de construire retiré à la demande du pétitionnaire** à Elisabeth LAITHIER : création d'une véranda

**Déclarations d'intention d'aliéner** (renonciations au droit de préemption urbain). Elle ont concerné :

- Un appartement sur terrain de 460 m<sup>2</sup>, en zone UA, 1 rue Rau de Bouy, Place de la Grâce Dieu et 2 chemin des Granges
- Une maison sur terrain de 1 000 m<sup>2</sup>, en zone UB, 9 rue de la Sablonnière

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

**Nouvelle mesure en matière d'Etat civil : changement de nom en mairie.** A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, toute personne aura le droit, UNE FOIS DANS SA VIE, de changer de nom par simple enregistrement auprès de l'officier d'Etat Civil de la commune, en prenant le nom de famille du parent qui ne lui a pas été transmis.

### **AFFAIRES D'ENVIRONNEMENT – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : Mobilités**

**Point sur « ma commune en transition ».** Vincent GIRARD, Adjoint et Stéphanie BOITEUX, Conseillère municipale, font le bilan de la réunion du 24 mai dernier. C'est un dispositif d'aide aux projet de développement dans chaque commune, financé par GBM.

**Finalisation des décisions antérieures prises en matière de mobilités.** Le Maire et Vincent GIRARD, Adjoint expose les trois mesures qui vont se concrétiser dans les prochains jours :

- Zone 30 : commande et livraison de panneau « 30 km/h » + traçage
- Zone « voiture / vélo » dépotée : commande de panneaux et traçage à charge de la commune
- Barrières chemin du Donjon : livrées à poser.

## **AFFAIRE D'URBANISME – FONCIERES - TRAVAUX**

**Projet de rénovation – évolution de la salle d'accueil périscolaire : point sur la consultation des associations.** Le Maire et Hervé TOURNOUX, Adjoint font retour sur la réunion du 30 mai 2022 avec les associations et le questionnaire remis.

## **AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE**

**Syndicat du Plateau.** Alain RICHARD, Conseiller municipal délégué et Anne-Marie POTY, Conseillère municipale font le point sur la réunion du syndicat du 3 juin 2022.

- Ecole de musiques du Plateau : 254 élèves dont 44 de Montfaucon. Les frais de scolarité sont de 450 € pour les familles dont les communes adhèrent au syndicat de Plateau
- Crèche : les travaux extérieurs sont réalisés.

## **DATES A RETENIR :**

- 24 – 25 – 26 juin : 50 ans du football club
- 11 au 29 juillet : Ruche et chantiers de jeunes
- 16 au 30 juillet : chantier de jeunes « Club du Vieux Manoir »

A 22h20, le Président lève la séance.

Stéphanie BOITEUX  
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ  
Maire